



Dossiers OPA

Compte-rendu de la bilatérale CFDT/DRH du 18 janvier 2018

Présents

CFDT : Frédéric Brothelande DGAC - Willy Aglae VNF - Cathy Baraduc DIR/MC - Pascal Blandel DDTM/56.

Administration : M. Jacques Clément DRH - Mme Agnès Boissonnet (Sous-directrice chargée de la modernisation et de la gestion statutaires) - Mme Audrey Lemesle (Cheffe de bureau) – SG/DRH/MGS3 - Mme Corinne David (adjointe au chef de bureau SG/DRH/RS1) – SG/DRH/MGS3 et M. Nicolas Neiertz Sous-directeur SG/DRH/P/PPS.

Le Contexte

L'année 2017 aura été une année blanche en concertation avec l'administration pour les OPA malgré nos insistances, notre dernière rencontre avec la DRH remontant au 10 janvier 2017. Cependant nous avons continué à maintenir la pression par nos interventions et courrier au Cabinet des Ministres et à tous les niveaux.

En préambule : nous avons rappelé au DRH l'importance d'une information très précise sur le devenir des OPA et de leur statut de la part de l'administration, l'attente et les discussions n'ont que trop duré depuis plusieurs années ; le rapport de fin 2017 sur l'avenir des DIR ne faisant qu'augmenter nos inquiétudes et interrogations.

La grille salariale statutaire n'évolue pas pour les OPA qui n'ont plus rien à attendre, contrairement aux fonctionnaires par l'évolution indiciaire, et cette situation devient insoutenable et inadmissible : désormais les trois premiers niveaux de grades sont alignés au niveau du SMIC et ne permettent plus de recruter des professionnels d'expérience ayant compétences et diplômes comme le prévoyait le statut de 1965.

Les OPA ne sont pas éligibles à la GIPA (garantie de maintien du pouvoir d'achat) et n'ont pas été intégrés dans la prime exceptionnelle de fin 2017 (malgré la demande de la CFDT). Nous avons rappelé qu'il est anormal que les abattements de zones (qui datent d'après-guerre!) existent encore de nos jours. Entre les zones 1 et 3, la différence approche les 50€ par mois.

Enfin il est rappelé la situation quasi scandaleuse, à ce jour, du non remboursement à certains OPA des cotisations sociales prélevées indûment pendant de nombreuses années sur le complément de la prime de rendement : le remboursement n'est toujours pas enclenché pour les actifs malgré le courrier du ministre Hulot du 05 octobre 2017.

Réponses de l'administration :

Sur l'avenir des DIR, un rapport commandé par l'ancien gouvernement est paru effectivement, fin 2017. Parmi diverses propositions l'idée de la création d'une agence des routes (en EPA) fait son chemin, la décision sera purement politique, le DRH évoque une possible réponse ou décision en mars ou avril. Dès ce moment, ses services mettront tout en œuvre pour accompagner les personnels concernés dont les Ouvriers des Parcs et Ateliers. Cette décision aura forcément un impact sur le processus électoral de fin d'année. C'est un sujet !

Sur les abattements de zones, le sujet est interministériel. Les OPA du MTES/MCT ne représentent que 10 % de l'effectif global des Ouvriers d'État, et lors de la refonte statutaire à la Défense, ce sujet n'a pas bougé ; donc il est peu probable qu'il soit traité à court terme, mais l'administration est consciente de ce problème.

Concernant le statutaire, il est inscrit à l'agenda social et signé des Ministres Hulot et Mézard le 16 janvier 2018. Le moment venu, les organisations seront concertées (1^{er} trimestre 2018 ?). Mais en clair, la DGAFP est à la manœuvre, la fonctionnarisation n'est toujours pas à l'ordre du jour mais reste une piste avec :

- une possibilité d'accueil du stock (déjà pratiquée lors du transfert des parcs à la territoriale),
- une possibilité d'embauche en recrutement sur titre (mais sous quel régime de retraite ?) comme cela a déjà été fait pour les ITPE et à mettre en place sur le statut des techniciens par évolution du décret de gestion des TS.

A défaut, un toilettage du statut devenu obsolète reste nécessaire, le ministère ne souhaitant pas rester dans le statut quo au vu de ses multiples difficultés de gestion. Quel que soit le choix retenu cela ne résoudra pas les problématiques de restrictions d'emplois (ETP) à appliquer pour les postes correspondants au corps des OPA.

CFDT nous avons ré-insisté sur cette nécessité absolue de traitement « de l'urgence » : il commence à être trop tard, bon nombre d'équipes ne sont plus viables dans les services qui peinent à recruter, les recrutements restent très insuffisants (115 en 2017). Plus de cent postes d'OPA sont toujours vacants sur le cycle de mobilité du ministère mais la multiplicité des spécificités dans les métiers rend le turn-over infime voire impossible au niveau national.

Les missions des OPA sont à adapter aux métiers d'aujourd'hui il faut lever les blocages (recrutements, mutations, promotions et déroulement de carrière) et ainsi rendre le statut plus attractif. Certains concours externes ne trouvent plus preneurs, les rémunérations de la filière OPA techniciens étant elles-mêmes inadaptées par rapport à la concurrence du privé.

Sur le sujet du remboursement du complément de prime de rendement (CPR) le DRH nous annonce que le ministre Hulot a signé un nouveau courrier au ministre des comptes publics (Darmanin) le 9 janvier lui demandant de mettre rapidement en paiement les remboursements, pour tous les retraités et actifs. La réponse est en attente.

Comme sur tous les sujets, OPA sur ce point, la CFDT en fait une priorité. Nous ne lâcherons pas ! Vous pouvez compter sur nous !

À suivre.....

La délégation.